

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Lieu : Salle du conseil
Hôtel de ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est
Date : Mercredi 23 janvier 2019
Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Environnement aquatique et forestier	Récréotourisme et patrimoine culturel
Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	M. Guy Cliche, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda
M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	M. Michel Fortin, Club Quad du Cuivre Rouyn-Noranda
Intervenants forestiers	M. Nicolas Boulé, Parc national d'Aigebelle
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Eacom	Faune
M. Alain Shink, Norbord	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière	M. Dwight Gauthier, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
Représentants ministériels	Autres
Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)
M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	M. Steven Maheux, MRC Abitibi
M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda
	M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle souligne la présence de M. Steven Maheux, de la MRC Abitibi, dont un de ses mandats est de coordonner la Table GIRT Abitibi. De plus, Mme Marion Noualhaguet et M. Serge Yedmel, étudiants à la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable, assistent à la rencontre à titre d'observateurs. Afin que tous les participants puissent se présenter, un tour de table est effectué. Le quorum est atteint.

Un exemplaire du rapport annuel abrégé 2017-2018 de la Chaire en aménagement forestier durable, ainsi que celui de la Coopérative de solidarité en recherche et développement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, circulera tout au long de la séance parmi les membres de la Table.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2018 et suivis	13 h 35
3.	Point du MFFP, POUR CONSULTATION : Présentation des modifications au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) UA 082-51 et consultation publique hiver 2019	13 h 45
4.	Points du service de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : a) Présentation des modifications au PAFIO, entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux) POUR CONSULTATION b) Coupes forestières au lac Marlon POUR INFORMATION c) Projet pilote de gestion des matières résiduelles en secteur d'abris sommaires POUR INFORMATION	14 h 30
	Pause	15 h
5.	Comités techniques : les travaux en cours : a) Communication – Projet d'activité d'information grand public POUR CONSULTATION b) Révision entente GIRT c) Paysage	15 h 15
6.	Activité terrain 2019	15 h 55
7.	Divers	16 h 10
8.	Levée de la rencontre	16 h 30

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres, avec l'ajout du point 3.1 – *Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023 : fiches enjeux-solutions*. Les sujets suivants sont insérés au point Divers : *Résultats du projet « Faune » de la Table GIRT Abitibi et le projet Gazoduq*.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2018 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2018 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance.

3. Point du MFFP, **POUR CONSULTATION** : Présentation des modifications au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) UA 082-51 et consultation publique hiver 2019

L'objectif de la présentation du ministère est d'informer les membres de la Table GIRT de la planification forestière dans l'unité d'aménagement (UA) 082-51 pour les années à venir et de faire un lien avec les orientations du PAFIT 2018-2023.

D'emblée, M. Luc Michaud fait la distinction entre le PAFIT, le PAFIO et la programmation annuelle (PRAN). Puis, il explique les grandes lignes de la planification à l'aide d'un exemple d'un territoire mis en consultation, soit le secteur du lac Duprat. Une planification grossière est soumise au PAFIO. La forêt mature a été sélectionnée et constitue un potentiel pour des travaux. Une fois la consultation réalisée, le ministère peaufine la planification en fonction des ententes d'harmonisation et des critères d'aménagement en vigueur au PAFIT. Dans le cas du lac Duprat, il s'agit d'un site protégé par l'entente Paysage, dont les modalités sont intégrées au PAFIT. L'esker Duprat, passant à l'ouest du plan d'eau, est également l'un des 21 eskers de plus de 100 hectares identifiés par la Table GIRT, qui requiert le maintien de 50 % du couvert forestier productif. La planification doit minimiser l'ajout de chemins forestiers sur l'esker.

Q : Les préoccupations déjà soulevées auparavant, qui n'ont pas résulté en ententes d'harmonisation, doivent-elles être réitérées au MFFP? R : Pour les secteurs où il n'y a pas eu de travaux durant les cinq dernières années, ceux-ci sont remis en consultation. Il faudrait alors reformuler les préoccupations. Cependant, il est possible que le ministère ait conservé des traces de celles-ci; il faut valider auprès du MFFP.

Certains cas d'exception sont pris en considération pour les ajouts au PAFIO. C'est le cas notamment des secteurs où sévit l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), dont la forte progression depuis 2007, dans le sud de l'UA 082-51, implique que le MFFP oriente sa planification vers ces territoires, résultant fort probablement en un plan spécial de récupération. Même s'il y a des ententes d'harmonisation déjà convenues, le ministère remet ces secteurs en consultation.

Q : Ces interventions ont-elles pour objectif d'éradiquer l'épidémie de TBE? R : Non. Le but, c'est d'éviter les pertes de bois et de remettre en production.

Q : Y a-t-il un risque d'étendre l'épidémie par l'entremise du transport de bois? R : Non, car les chenilles ont déjà quitté les arbres récoltés.

Il existe un guide de référence pour l'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la TBE, élaboré par le MFFP et disponible en ligne :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique-TBE.pdf>

M. Michaud rappelle que la consultation publique se déroulera cette année du 18 février au 14 mars 2019. Les soirées d'information, pour l'UA 082-51, se tiendront à Duparquet, le 19 février, de 18 h 30 à 20 h, ainsi qu'à Rouyn-Noranda, le 21 février, de 17 h à 18 h 30. Il est possible d'avoir accès aux documents (carte et formulaire d'enregistrement des commentaires) sur le site Internet ou auprès du MFFP.

L'intervenant du MFFP explique comment utiliser la carte interactive et les informations qui s'y trouvent. Cette année, le ministère dévoile deux nouveautés :

- il est dorénavant possible de partager la carte (image à l'écran) avec d'autres utilisateurs;
- il est également possible d'émettre un commentaire géoréférencé en ligne (possibilité de faire plusieurs points sur la carte simultanément), mais il faut tout de même remplir le formulaire.

Après la consultation, le MFFP recueille les commentaires émis en ligne ou sur papier. Chacun des organismes ou individus qui a émis un commentaire reçoit un accusé réception de la part du ministère. Ensuite, il analyse les commentaires et rencontre les demandeurs au besoin. Un rapport de suivi régional est rédigé et déposé sur le site Internet du MFFP. Un retour à la Table GIRT est également réalisé au cours de l'année.

La présentation de M. Luc Michaud pourra être consultée sur la page web de la Ville de Rouyn-Noranda : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>. Une carte en format papier est aussi disponible à l'avant de la salle afin de permettre aux membres de la Table de la consulter durant la pause.

La coordonnatrice informe les membres qu'il y aura un tour de table sur le thème de la consultation, lors de la rencontre du 20 février prochain, durant lequel les organismes seront invités à soumettre leurs préoccupations.

3.1 PAFIT 2018-2023 : fiches enjeux-solutions

Il y a quelques jours, les membres de la Table GIRT ont reçu un hyperlien donnant accès au *Recueil Fiches enjeux-solutions PAFIT 2018-2023 Région Abitibi-Témiscamingue*. M. Michaud prend quelques minutes pour expliquer comment lire le document et trouver l'information en lien avec l'UA 082-51. Le recueil permet de prendre connaissance de la reddition de compte du MFFP et comment est réalisé le suivi. Les résultats sont à venir et seront dévoilés ultérieurement à la Table.

4. Points du service de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda :

a) Présentation des modifications au PAFIO, entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux) POUR CONSULTATION

M. David Lambert présente la carte des modifications au PAFIO pour l'entente de délégation 1042. Les secteurs présentés seront soumis à une consultation publique, simultanément avec celle du PAFIO de l'UA 082-51.

Q : Est-ce que les modalités de l'entente Paysage ont été prises en compte à cette étape-ci de la planification?

R : Non. Les calculs seront effectués ultérieurement.

La carte, en format PDF, sera mise à la disposition du public sur la page web de la Ville de Rouyn-Noranda. Les membres seront avisés par courrier électronique lorsqu'elle y sera déposée.

Q : Le PAFIO dévoilé aujourd'hui correspond à combien d'années de récolte? R : Trois ans pour une superficie équivalant entre 500 et 600 hectares. Le défi, ce sont les secteurs d'été.

b) Coupes forestières au lac Marlon POUR INFORMATION

Les coupes forestières au lac Marlon sont reportées à l'hiver 2020, car l'entrepreneur s'est désisté en raison d'un manque de transporteurs disponibles pour sortir le bois du chantier avant la période de dégel. Ceci implique des pertes considérables pour les clients de la ville. Ce contexte permet de moduler la planification. Ainsi, le projet sera réalisé en deux phases, soit :

- Phase 1 : Hiver 2020 – construction des chemins et récolte à 50%;
- Phase 2 : Hiver 2022-2023 – récolte de l'autre 50%.

c) Projet pilote de gestion des matières résiduelles en secteur d'abris sommaires POUR INFORMATION

Le service de la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda est responsable de la délégation de gestion des baux d'abris sommaires et de villégiature. Lors des inspections, il a été constaté que plus de 30% des abris sommaires ont l'équivalent de plus d'une boîte de camion en matières résiduelles de toute sorte sur leur terrain. Dans ce cas, il est demandé au détenteur du bail de nettoyer le site. Toutefois, les opérations de nettoyage s'avèrent souvent compliquées et les sites où disposer de ces matières sont éloignés.

Or, l'équipe de la foresterie instaurera un projet pilote dont l'objectif est de placer des conteneurs en bordure d'un chemin forestier, pour une période déterminée. Il y aura un conteneur ouvert pour les vidanges et un autre fermé pour recevoir les ordures domestiques. Le chemin du lac Hébert est visé pour l'implantation des premiers conteneurs. Celui-ci dessert 111 abris sommaires et quatre (4) camps de trappe.

Q : Y a-t-il une raison particulière pour avoir sélectionné ce chemin? R : Oui. Nous souhaitons placer les conteneurs loin des résidences du quartier d'Arntfield pour éviter que les gens du village viennent y jeter leurs vidanges. Ainsi, nous serons davantage en mesure de bien évaluer les volumes et le type de matières qu'auront disposés les utilisateurs de ce chemin.

Les principaux concernés seront avisés par courrier de la mise en place de ces conteneurs. En avisant les utilisateurs suffisamment tôt, cet hiver, ceux-ci pourront préparer en conséquence leurs déchets au cours de l'été. Les conteneurs seront disponibles de la fin août jusqu'après la chasse à l'original. L'intention du service de la foresterie est de faire une rotation des secteurs d'abris sommaires.

Q : À quelle fréquence seront vidés ces conteneurs? R : Le site sera surveillé et lorsque les conteneurs seront pleins, nous communiquerons avec Multitech Environnement afin de venir chercher le conteneur et le remplacer par un vide.

Q : Qu'arrivera-t-il si les détenteurs de baux ne participent pas et qu'il demeure encore des déchets sur leur terrain? R : Ils pourraient recevoir un avis de non-conformité.

(Pause)

5. Comités techniques : les travaux en cours :

a) Communication – Projet d'activité d'information grand public POUR CONSULTATION

Le comité Communication s'est réuni le 18 janvier dernier afin de développer le concept d'activité d'information destinée au grand public sur l'aménagement et la planification de la forêt du domaine de l'État. Une des principales recommandations du comité consiste à offrir gratuitement un événement aux utilisateurs de la forêt, qui aurait lieu préférentiellement la fin de semaine, composé de conférences, d'activités ludiques et de visites terrain. Deux périodes dans l'année seraient propices pour réaliser l'événement : en mai, le mois de l'arbre, ou au mois de septembre, avant l'ouverture de la chasse à l'arc.

Un tel projet pourrait être soumis au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Le comité a d'ailleurs vérifié s'il demeurerait certaines sommes disponibles pour l'année financière qui se termine le 31 mars 2019. Comme l'argent du programme a été entièrement distribué cette année, il est proposé de tenir l'activité au mois de mai 2020.

Après discussion, tous conviennent qu'il serait préférable d'aller vers les gens plutôt que de tenter de les attirer à une activité. Il serait intéressant d'arrimer les efforts de la Table GIRT à un événement populaire bien implanté en région. M. Pierre Auger propose le prêt d'un kiosque, sans frais, pour la prochaine édition du Salon régional Camping, Loisirs, Chasse et Pêche, qui se déroulera du 12 au 14 avril 2019 inclusivement. Une telle opportunité aiderait la Table GIRT à mieux définir les enjeux et les questionnements à aborder lors d'une éventuelle activité grand public.

Avant d'accepter l'offre de l'ACPRN, il faut s'assurer d'avoir la collaboration des membres de la Table pour l'animation du kiosque. Il est suggéré que chaque membre soit présent pour une durée de trois heures, et ce, bénévolement. L'animation nécessite la présence de deux intervenants à tout moment. Il est recommandé de tenir un kiosque le samedi seulement, de 13 h à 21 h. Mme Marie-Eve Lacombe pourrait s'occuper de la coordination du kiosque. Cependant, elle doit valider auprès de son supérieur immédiat avant de s'engager dans le projet.

Plusieurs organismes font connaître leur intérêt pour participer à l'animation du kiosque : le CREAT, le RLTP, le Club Quad du Cuivre, le Club Motoneigistes Rouyn-Noranda, l'ATRN, RYAM Gestion forestière, le parc national d'Aigüebelle, l'AFAT, Norbord et la Ville de Rouyn-Noranda.

M. Auger réservera un espace de plancher au Salon régional Camping, Loisirs, Chasse et Pêche et espère une confirmation de la Table GIRT rapidement. Le mandat d'élaborer le projet de kiosque est donné au comité Communication qui se rencontrera dans les semaines à venir.

b) Révision entente GIRT

Les membres ont reçu la version mise à jour des « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda » le 21 janvier dernier. La coordonnatrice rappelle que chaque organisme doit valider le contenu des tableaux à la fin du document. Les consignes pour le travail de révision sont à nouveau énumérées. Tout commentaire ou modification devra être porté à l'attention de la coordonnatrice d'ici la fin mars 2019. Par la suite, les informations recueillies seront soumises au comité Révision entente GIRT dans un objectif de finaliser le document et l'entériner lors de la rencontre de la Table, le 8 mai 2019.

c) Paysage

M. Luc Michaud affirme que la Direction régionale travaille toujours sur l'arrimage des modalités de l'entente Paysage et celles du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), mais qu'elle attend des orientations claires de la Direction provinciale puisque la mise en œuvre du règlement lui incombe.

6. Activité terrain 2019

Il est convenu de conserver la même formule, soit une journée complète, avec transport des participants par autobus. La date du 11 septembre 2019 est retenue. Comme les membres ont déjà fait connaître leur intérêt de visiter une usine de transformation du bois, l'activité se déroulera sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. D'autres sujets pourraient être jumelés à la visite d'usine. Par exemple, une visite d'un chantier du Bureau de mise en marché du bois (BMMB), le Club Skinoramik et l'entente d'harmonisation convenue avec le MFFP, la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet. Le mandat d'élaborer l'activité terrain est donné au comité Communication. Pour les besoins de cette activité, Mme Marie-Eve Sigouin et M. Luc Michaud se joindront au comité.

7. Divers

Résultats du projet « Faune » de la Table GIRT Abitibi

L'ATRNL sonde l'intérêt des membres de la Table GIRT à recevoir une présentation des résultats du projet « Faune » réalisé par la Table GIRT Abitibi, en partenariat avec le CREAT. Ce projet prend son origine des préoccupations soulevées par les membres de la Table GIRT Abitibi en ce qui concerne les impacts des coupes forestières sur la faune. Le projet a bénéficié du soutien financier de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) et s'est échelonné sur deux ans. Cela consiste en une revue de littérature sur les impacts des travaux forestiers et les besoins de la faune. La réalisation du projet a pris un peu de retard et devrait être finalisée en mars ou avril prochain. Les membres se disent intéressés à connaître les résultats du projet « Faune ». Ceux-ci pourraient leur être dévoilés en mai 2019, après avoir été présentés à la Table GIRT Abitibi.

Le projet Gazoduq

À la demande des membres de la Table GIRT, la coordonnatrice livre les grandes lignes du projet de conduite souterraine transportant du gaz naturel, sur une distance de 750 km, de l'Ontario jusqu'au Saguenay, en passant par l'Abitibi. Le corridor créé, d'une largeur de 30 mètres, déboisé en permanence, se situerait à 80% en territoire public. Le promoteur a déjà rencontré certains organismes, dont le CREAT et l'OBVT, et souhaite prochainement tenir des consultations auprès de la population. Certains membres affirment avoir été contactés dans le but de participer à la consultation. Les coordonnées de la personne-ressource en région, représentant Gazoduq, seront transmises aux membres afin de signifier leur intérêt à participer aux rencontres de discussion.

8. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 20 février 2019. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 31.